



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2015

En date du 18 avril 2016, la firme de vérificateur Reid & Associés Inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2015 est de 342 455 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 544 753 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2015 est de 75 459 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 80 852 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 76 747 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2015 était de 266 291 \$ et 1 276 \$ pour l'Agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2015 était de 3 902 058 \$ (donc une augmentation de l'endettement net de 14 104 \$) et de 2 573 201 \$ (une baisse de 105 301 \$) pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Indications préliminaires des résultats financiers 2016 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 31 août 2016, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un surplus d'opération de l'ordre de 241 356 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et un surplus d'opération de 8 948 \$ pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

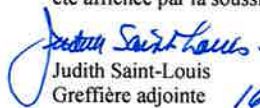
Réalisations 2016

L'année 2016 aura été une autre année foisonnante de projets. Le dossier du Centre culturel a positivement évolué, nous espérons la réalisation d'un projet dès 2017 grâce aux négociations que nous avons réalisées avec la compagnie BMP. Sans entrer dans les détails, voici plusieurs réalisations significatives de 2016 :

- *Le dossier d'aménagement du parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois ;*
- *Réfection du barrage du Lac-Croche ;*
- *Achat d'un chargeur sur roues pour les travaux publics ;*
- *Remplacement des barrières écocentre et débarcadère municipal ;*
- *Plan d'intervention réseau routier-aqueduc-égout ;*
- *Achat d'un indicateur de vitesse ;*
- *Réouverture de la plage ;*
- *Aménagement des sentiers du Galais ;*

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 16 novembre 2016 du Journal Accès, à la page 21. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.


Judith Saint-Louis
Greffière adjointe 16 novembre 2016

- *Nouvelle procédure simplifiée pour les ventes pour taxes.*

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année dont une liste non exhaustive est accessible pour consultation sur notre site Internet au www.lacmasson.com.

Nos orientations générales pour le prochain budget 2017 et programme triennal 2017-2018-2019

Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations 2017 sont les suivantes :

- *Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;*
- *Financement et réalisation du projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois ;*
- *Poursuivre les activités de l'Hiver en Fête et de l'Été en Fête ;*
- *Ouverture de la plage municipale ;*
- *Réfection de certaines routes ;*
- *Conversion des luminaires de rue en DEL ;*
- *Négociation de la convention collective ;*
- *Démolition de l'ancienne station de pompage et création d'un parc ;*
- *Étude et ouverture d'une sablière municipale ;*
- *Procéder à l'acquisition de matériel roulant selon le plan de remplacement des véhicules ;*
- *Augmenter la visibilité de la Ville et parfaire son affichage ;*
- *Finaliser un plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels (sentiers village, TPI (terres publiques intramunicipales), piste Luc-Guindon et réhabilitation de la sablière au lac Jumeau).*

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer des contribuables sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le lundi 12 décembre 2016 à 18 h
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 12 décembre 2016 à 19 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 229.90 \$ et de 1 114.95 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. des Pays d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 764.03 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 743.30 \$ par mois et de 371.65 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 203.20 \$ et 101.60 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 780.45 \$ et de 390.23 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 390.23 \$ et de 195.11 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher
Maire de la Ville de Saint-Marguerite-du-Lac-Masson
et président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 16 novembre 2016 du Journal Accès, à la page _____. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.